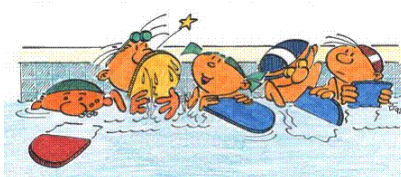


JE SUIS ATTENTIF À TOUS LES ÉLÈVES.

NON !

- Je dois me faire respecter et faire respecter les règles de l'activité données par l'enseignant.
- Je suis très attentif aux signes de fatigue des élèves.
- Je surveille autant, sinon plus, l'élève sûr de lui qui n'a pas peur de l'eau ni conscience du danger que l'élève qui a peur.
- Je sollicite tous les élèves du groupe, je suis positif avec chacun d'entre eux et je les encourage.
- Si mon enfant est dans le groupe, j'évite de m'occuper uniquement de lui.



Je suis là pour accompagner tous les élèves de la classe et en particulier le groupe que l'on peut me confier.

QUELQUES CONSEILS CONCRETS :

- Je dois permettre à l'élève d'être le plus possible en action.
- Je dois le rassurer et l'amener à accepter la tâche proposée sans le forcer.
- Je dois l'aider à faire ses propres expériences et à s'adapter.
- Je lui permets de chercher ses propres réponses aux situations-problèmes qu'il va rencontrer dans l'eau.
- Je ne dramatiser pas un incident (par exemple, « boire la tasse »), je ne m'affole pas inutilement.

Donc :

- J'évite le contact direct avec l'élève pour qu'il puisse être autonome.
- Je tiens la frite ou la planche plutôt que la main ou le bras de l'élève.
- Je veille à ce que le matériel flottant soit bien utilisé (*enfant bien positionné au milieu de la frite, ...*).
- Je le laisse expérimenter l'immersion en sécurité pour qu'il puisse la gérer ensuite (*exemple : à l'accueil du toboggan, je ne récupère pas l'enfant dans mes bras mais je le laisse entrer dans l'eau et remonter seul tout en étant là pour le rassurer et le guider ensuite*).

**UN POINT ESSENTIEL :
GUIDER LES ÉLÈVES VERS L'AUTONOMIE
EN TOUTE SÉCURITÉ**



LA NATATION À L'ÉCOLE

Quelques points de repère à l'attention des intervenants bénévoles pour une aide efficace auprès des élèves qui apprennent à la piscine.

Document mis à jour en octobre 2017 par les conseillers pédagogiques EPS de l'Allier à partir des circulaires de l'Éducation nationale et notamment de la circulaire n°2017-127 du 22 août 2017.

La natation, inscrite dans les programmes de l'école, est une activité à encadrement renforcé. L'enseignant ne peut donc pas être seul avec ses élèves à la piscine.

L'encadrement des élèves est défini par classe (20 à 30 élèves) :

- à l'école maternelle : **l'enseignant et 2 adultes agréés**, professionnels qualifiés ou intervenants bénévoles
- à l'école élémentaire : **l'enseignant et 1 adulte agréé**, professionnel qualifié ou intervenant bénévole

LA SESSION D'AGRÉMENT

Pour être reconnu comme intervenant bénévole en natation, il faut être agréé par l'Inspecteur d'Académie. Pour cela, il est obligatoire de participer à une session d'agrément ; elle consiste à :

- **Passer un test d'aisance** en piscine : sauter ou plonger en grande profondeur, nager 50 m (25 m sur le ventre et 25 m sur le dos), réaliser un sur-place de 15 secondes, tête hors de l'eau, aller chercher un objet lesté au fond de l'eau et le rapporter au bord en le tenant constamment hors de l'eau.
- **Suivre une session théorique** d'information portant sur la réglementation de l'activité, la mise en œuvre de la natation à l'école, le rôle et les tâches confiées aux intervenants bénévoles.

TOUT D'ABORD

Je me suis porté volontaire, j'ai passé un agrément, j'ai la confiance de l'Éducation nationale mais c'est aussi une responsabilité.

Par l'agrément accordé, ma **responsabilité civile** est garantie par l'État (article L.911-4 du code de l'Éducation, loi du 5 avril 1937) ; par contre, **sur le plan pénal, ma responsabilité peut être engagée** si je commets une faute qui est à l'origine d'un dommage subi ou causé par un élève.

Une **assurance personnelle** est donc recommandée.



QU'APPRENNENT LES ÉLÈVES À LA PISCINE ?

Un élève qui tombe à l'eau doit savoir se sortir de cette situation sans paniquer et avec efficacité. Le but de l'école primaire est **avant tout de développer pour chaque élève l'aisance dans l'eau**, puis de l'amener vers un **savoir nager** qui deviendra plus élaboré au fil des années et notamment au collège.

Les programmes de l'Éducation nationale donnent aux enseignants des instructions autour de 4 axes :

↳ **Comment entrer dans l'eau ?** *des premières descentes à l'échelle ... jusqu'au plongeon.*

↳ **Comment s'immerger et gérer sa respiration ?** *accepter de mettre la tête sous l'eau en soufflant ... jusqu'à être capable d'aller chercher des objets en grande profondeur.*

↳ **Comment trouver son équilibre dans l'eau ?** *accepter de s'allonger sur l'eau et sentir son corps flotter ... jusqu'à savoir faire l'étoile dorsale et ventrale.*

↳ **Comment se déplacer dans l'eau ?** *des premiers déplacements en se tenant au bord ... jusqu'à nager le crawl ou la brasse.*

L'enseignant organise ensuite son enseignement comme il le veut à partir des outils et des conseils que lui fournissent l'Éducation nationale et les Maîtres Nageurs Sauveteurs.

Il peut faire des ateliers, des parcours, des exercices techniques, des jeux ... Tous les moyens sont bons pour aider l'élève à se sentir bien dans l'eau et à progresser.

QUEL PEUT ÊTRE MON RÔLE AUPRÈS DES ÉLÈVES ?

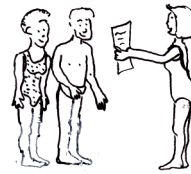
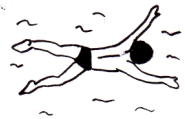
Je fais partie du personnel que l'enseignant va utiliser pour organiser les apprentissages avec sa classe.

Je peux **aider** l'enseignant ou un Maître Nageur Sauveteur dans le groupe qu'il encadre.

Je peux **avoir en charge** seul ou avec un autre parent un groupe d'élèves sur une activité simple.

Je peux **apporter un soutien** aux élèves sur une activité particulière.

sous l'œil attentif d'un MNS de surveillance qui assure uniquement la sécurité de tous les élèves présents dans la piscine.



Avant, pendant et après la séance, J'ÉCOUTE L'ENSEIGNANT.

- J'écoute les consignes qu'il me donne pour bien savoir ce que j'ai à faire.
- Si ce n'est pas clair pour moi, j'ai le droit de redemander une explication.
- Je pose toutes les questions qui me viennent à l'esprit ; il n'y a pas de question « bête ».
- Si j'ai une suggestion, je lui en parle avant d'agir seul : c'est l'enseignant qui est responsable de l'organisation pédagogique des apprentissages de ses élèves.

Et le Maître Nageur Sauveteur ?

Ce n'est pas seulement un surveillant, c'est un professionnel de l'enseignement de la natation : il peut venir me donner des conseils, il est là pour m'aider et veiller à ce que tout se passe bien.

JE NE PLAISANTE PAS AVEC LA SÉCURITÉ.

La piscine est un établissement particulier : il existe un règlement intérieur et des normes d'hygiène et de sécurité.

Je respecte ces règles et je les fais respecter aux élèves.

- A l'arrivée, les élèves marchent calmement au bord du bassin, ils restent groupés.
- Personne n'entre dans l'eau tant que le MNS n'a pas donné le signal.
- L'entrée dans l'eau se fait paisiblement, sans bousculade.
- Je ne laisse jamais un enfant sortir seul de l'eau pour aller aux toilettes ou autre ; je demande de l'aide à un accompagnateur extérieur.

C'est plus pratique :

- Je sais combien j'ai d'élèves dans mon groupe, je les compte régulièrement avant, pendant et à la fin de la séance.
- Je connais les élèves que j'encadre, je sais leur prénom.
- J'ai vérifié avec l'enseignant avant d'entrer dans l'eau que tous sont passés aux toilettes et ont pris la douche.
- Je respecte les indications et les consignes que l'enseignant me donne.

J'ai toujours les élèves dans mon champ de vision.